

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2014

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 14 DAG 14.3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/04/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/04/2014 (accusé de réception du 29/04/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commission de Délégation de Service Public du Crématorium
Désignation des membres**

Les articles L.1411-5 et L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une commission ouvre les plis contenant les offres dans le cadre des délégations de service public et donne un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Cette commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Il est proposé de constituer une commission pour la délégation de service public du crématorium.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, du dépôt immédiat des listes candidates.

Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire. La composition de la commission de délégation de service public du crématorium s'établit ainsi :

Titulaires :

- 1- Fabienne COÏC
- 2- Caroline AMIOT
- 3- Marie-Noëlle LE GALL
- 4- Marc CHAUVIN
- 5- Jean-Marc TANGUY

Suppléants :

- 1- Guillaume MENGUY
- 2- Danielle GARREC
- 3- Valérie LECERF-LIVET
- 4- Corine NICOLAS
- 5- Laurence VIGNON

Le maire,

Ludovic JOLIVET